

Mgr Rey rappelle que Points-Coeur n'a plus de reconnaissance canonique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 22 mars 2021

Dans un communiqué publié jeudi 18 mars, le diocèse de Fréjus-Toulon rappelle que l'association Points-Coeur n'est « *plus un mouvement ecclésial* », mais « *uniquement une ONG indépendante qui oeuvre dans différentes régions du monde* ».

L'association privée de fidèles Points-Coeur, qui relevait du diocèse de Toulon, avait voté, le 1er avril 2020, sa dissolution. Les autres branches de l'oeuvre - fondée en 1990 par **Thierry de Roucy**, renvoyé de l'état clérical en 2018, ont ensuite été supprimées par l'évêque de Toulon, Mgr **Dominique Rey** : la Fraternité sacerdotale molokai en 2018, puis les Servantes de la Présence de Dieu, en mars 2020.

« Par conséquent, les associations canoniques n'existant plus, subsiste seule l'association civile Points-Coeur qui est devenue dès lors une ONG indépendante sur laquelle l'Église n'a plus aucun pouvoir ni de suivi, ni de contrôle ».

« Mgr Dominique Rey, évêque accompagnateur de Points-Coeur, ainsi que les autorités romaines et les différents responsables religieux qui avaient pour rôle de suivre Points-Coeur, ont relevé et souligné de graves dysfonctionnements, un certain nombre de dérives et un manque de transparence ecclésiale profond qui nécessitaient un long

travail de refondation et de réformes qui leur était demandé ».

« Ils attirent l'attention sur le risque de voir ces structures perdurer sous d'autres formes, en d'autres lieux, se dérochant ainsi au travail de refondation et de réformes qui leur était demandé ».

Selon des informations recueillies par La Croix, d'anciennes soeurs de Points Coeur continuent à travailler en habits religieux à Buenos Aires, en dépit de la dissolution du volet religieux de l'oeuvre.